

**DELIBERATION N° 7 / 2005 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE POUR  
L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS A L'ETRANGER**

**Réunion du 7 octobre 2005**

**Le conseil d'administration de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger s'est réuni  
le 7 octobre 2005 à 15h.**

Etaients présents :

M. Philippe ETIENNE, M. Jean-François DESMAZIERES, M. Michel LUMMAUX, M. Jean-françois FITOU, M. Alain DELWASSE, M. Hubert RENIE, M. Gérard BLONDEL.  
M. Bruno BOURG-BROC.  
M. Jean-Marie JUTAND, M. Thierry LE GOF, Mme Anne DUTERTRE M. Philippe DECOUAI, M. Philippe CERF,  
M. Francis HUSS, M. Jean-Pierre BAYLE, M. Jacques HABERT, M. François DENIS,  
M. Abdelouhab BOUKOURAYCH,  
M. Michel BOUDOUX, M. Didier PEREME, M. Roger FERRARI, M. Edmond PORRA,  
M. François TURLAN.

*En application de l'article 4 du décret n°2003-1288 du 23 décembre 2003, Madame Françoise LE BIHAN, M. Robert DEL PICCHIA, empêchés, ont donné procuration à Monsieur Philippe ETIENNE. M. Alain de COINTET, empêché, a donné procuration à M. Philippe DECOUAI.*

*Voix consultatives : Mme Maryse BOSSIÈRE, M. Gilles LE MOAL, M. Jean SARREO.*

**POINT N° 7 : versement de subventions à des établissements homologués.**

L'Agence souhaite obtenir de son conseil d'administration l'autorisation de verser les subventions suivantes :

- subvention de fonctionnement d'un montant de 6700 € pour la rénovation de la bibliothèque à l'école française de Las Terrenas en République Dominicaine ;
- subvention de fonctionnement d'un montant de 8500 € pour l'équipement en matériel pédagogique de l'école Les Alysés à Praia, Cap vert ;
- subvention de fonctionnement d'un montant de 4010,77 € pour remboursement de frais de stage DESCO / MEN des personnels des écoles Clairefontaine et Sully à Madagascar ; du collège Pierre Poivre à l'île Maurice ; du collège Carmel St Joseph au Liban.

Le Ministère des affaires étrangères / DGCID a demandé à l'Agence de verser une aide d'urgence aux établissements de Louisiane :

- subvention d'un montant de 80 000 € pour la réouverture de l'école franco-américaine Audubon
- subvention d'un montant de 30 000 € pour la réparation de l'école bilingue de la Nouvelle Orléans.

... / ...



Ces subventions seront remboursées par le ministère des affaires étrangères / DGCID.

Cette délibération est proposée au vote du conseil d'administration, en urgence déclarée, en application de l'article 9, alinéa 2, du décret 2003-1288 du 23 décembre 2003.

VOTE POUR :UNANIMITE

Pour exécution,  
La Directrice

Maryse BOSSIERE

Le Président

Destinataires

Monsieur le ministre des affaires étrangères,

Madame la ministre déléguée à la coopération, au développement et à la francophonie

Monsieur le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

Monsieur le ministre délégué au Budget et à la réforme de l'Etat